

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement établi par la société International Golf & Leisure, Société anonyme (en abrégé IGLSA), a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation du parcours et des annexes du « Golf de Clervaux».

L'esprit général de ce règlement est l'éthique du sport de Golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Chaque personne souhaitant bénéficier des services du Golf de Clervaux s'engage à respecter le présent Règlement Intérieur, établi à partir des règles édictées par la Fédération Luxembourgeoise de Golf et The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews. Chaque joueur se doit de respecter scrupuleusement les règles de l'étiquette. Tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une sanction.

Le présent Règlement Intérieur est établi par le Conseil d'Administration de IGLSA qui se réserve le droit d'y apporter des compléments ou de le modifier à tout moment.

1. ACCES AUX INSTALLATIONS

Pour accéder aux installations, il est obligatoire de se présenter préalablement à l'accueil. Seuls les joueurs autorisés peuvent accéder aux installations. Le practice et le putting green sont en accès libre, cependant ces installations ne dérogent pas aux règles du présent Règlement Intérieur. Seuls sont autorisés à accéder au parcours, les membres à jour de leur cotisation, les joueurs titulaires de la licence FLG ou équivalente étrangère ayant acquitté leur droit de jeu (greenfee). Le niveau de jeu requis au minimum correspond à la carte verte.

Les joueurs mineurs ont accès au parcours à condition de jouer sous la responsabilité ou accompagnés d'un adulte.

Tous les joueurs sont tenus de respecter les Règles de Golf et l'étiquette, éditées par le The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews.

IGLSA se réserve le droit de refuser l'accès au parcours en cas de saturation des départs, de compétition, de manifestation événementielle ou de toutes conditions météorologiques ou de terrain interdisant le jeu.

2. COMMUNICATION

Les informations importantes du Golf de Clervaux sont communiquées par mail, les joueurs souhaitant recevoir ces informations sont tenus **de transmettre au Golf de Clervaux une adresse mail valide.**

3. HORAIRES D'OUVERTURE

Le Golf de Clervaux est ouvert tous les jours sauf entre le 22 décembre et 05 janvier ainsi que tous les jours de neige ou de très mauvais temps (les fermetures exceptionnelles sont communiquées sur le site internet www.golfclervaux.lu).

En heure d'été le Golf de Clervaux est ouvert de 08h00 à 18h00 et de 10h00 à 16h00 en heure d'hiver, mais le parcours est accessible aux membres et aux personnes s'ayant acquitté d'un droit d'entrée (greenfee) avant l'ouverture de l'accueil et après sa fermeture.

IGLSA se réserve le droit de modifier les heures ou conditions d'accès aux installations en fonction de ses besoins et en particulier des activités (cours, compétitions sportives par exemple) organisées sur le Golf de Clervaux.

4. REGLES DE JEU

Des règles particulières pourront être édictées et affichées en temps opportun relatives au déroulement d'un tournoi.

En cas d'orage, les joueurs sont impérativement tenus de respecter les consignes de sécurité figurant dans les règles de jeu ainsi que des consignes spécifiques édictées par IGLSA ou l'Association Sportive (Golf Club de Clervaux).

Aucun greenfee ne sera remboursé pour des raisons climatiques ou autres.

5. RESPONSABILITE

Chaque personne accédant au parcours et à ses installations, en tant que joueur ou accompagnateur est responsable de son matériel ainsi que des dommages qu'elle peut occasionner aux personnes et aux biens d'autrui.

Les joueurs devront être couverts par une assurance de responsabilité civile. IGLSA ne peut être tenu responsable de la détérioration, de la perte ou du vol de quelque objet que ce soit, déposé ou oublié dans le périmètre du Golf de Clervaux.

La responsabilité de IGLSA ne pourrait être engagée pour une détérioration ou un vol commis sur le parking.

6. PRACTICE

L'accès au practice est libre et gratuit, seul le prix des seaux de balles devra être acquitté. Aucun joueur ne doit marcher, ni ramasser des balles sur le practice, sauf autorisation préalable de l'accueil ou des Pros. Les balles de practice, les tapis, leurs tees et les seaux sont la propriété d'IGLSA, ils ne doivent en aucun cas être utilisés en dehors du practice.

Le jeu sur le parcours avec des balles de practice est formellement interdit. Toute personne en possession de balles de practice en dehors de la zone d'entraînement fera l'objet de sanction respectivement d'une exclusion immédiate du parcours.

Avant de quitter le practice, les joueurs doivent rapporter le seau vide près du distributeur de balles.

Le jeu est interdit pendant le ramassage des balles. L'entraînement sur herbe est limité à la zone indiquée.

7. ENSEIGNEMENT

Tous les cours de Golf sont dispensés en exclusivité par les enseignants agréés par IGLSA. Les réservations pour les cours se font soit auprès de l'accueil soit auprès des enseignants. En cas d'annulation à court terme (24 heures) d'un cours réservé, il est de rigueur de contacter le Pro directement.

Les enseignants doivent veiller au respect du règlement intérieur et au bon comportement de leurs élèves.

8. DEPARTS

Tous les départs doivent être réservés. Les joueurs sont tenus de se présenter à l'accueil au minimum 15 minutes avant leur départ, et à l'heure au Tee indiqué par l'accueil.

Pour les tournois organisés et gérés par l'association sportive, les limites applicables sont définies dans son règlement des tournois.

Les joueurs sont tenus au respect de l'ordre des trous, ils sont autorisés à y déroger s'ils ont eu l'accord à l'accueil.

9. PRIORITE DU PERSONNEL

Dans la mesure du possible, le personnel d'entretien du parcours facilitera le jeu au passage des joueurs. Toutefois, il est strictement interdit de mettre en danger le personnel d'entretien qui reste prioritaire sur le terrain.

10. TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée. Les joueurs portent un polo avec col. Sont interdits les tee-shirts, maillots sans manches, survêtements, shorts de sport et des tenues négligés.

11. RESPECT DES JOUEURS

Lorsqu'ils exécutent un coup ou un mouvement d'essai, les joueurs doivent s'assurer que personne ne se tient à proximité et risque d'être touchée par un club ou une balle. Chaque joueur est responsable de son mouvement et de la trajectoire de sa balle. Il faudra notamment attendre que les joueurs qui les précèdent soient hors d'atteinte. Si un joueur joue une balle qui risque de frapper quelqu'un, il doit immédiatement crier « fore ».

La durée de jeu maximale est de 4 heures 30 pour une partie de 4 joueurs.

Si une partie joue lentement et a un trou franc de retard par rapport à celle qui la précède, elle doit laisser la partie qui suit.

Les joueurs doivent respecter la règle des 5 minutes maximales pour rechercher une balle.

Le bon déroulement d'une partie nécessite le maintien d'une cadence de jeu normale. Les temps de passage trou par trou sont indiqués sur les cartes de score. Pour maintenir une bonne cadence, il est impératif de respecter certaines règles :

- Partez à l'heure de départ communiquée par l'accueil.
- Marchez à bonne cadence.
- Préparez-vous à jouer pendant qu'un autre joueur joue et cela sans le gêner.
- Jouez en ready golf.
- Marquez la carte de score en arrivant au départ du trou suivant.
- Autour des greens, posez votre matériel de manière à éviter de revenir en arrière après avoir terminé le trou. (Jamais devant le green, de préférence entre le green et le départ du trou suivant).
- Quittez rapidement le green dès la fin du trou.
- Jouez une balle provisoire si vous pensez que votre balle peut être perdue.
- Si vous cherchez une balle, faites signe à la partie suivante de passer dès qu'il devient évident que la balle ne sera pas facile à trouver.
- En Stableford, relevez votre balle si le score imparti est dépassé.
- Sauf urgence l'utilisation d'un protable est interdite
- Les chiens ne sont pas admis sur le parcours sauf s'ils sont tenus en laisse courte et si les autres partenaires du flite l'acceptent. Ils sont toujours exclus lors de tournois.

12. RESPECT DU TERRAIN

Les joueurs doivent respecter le terrain et notamment :

- Replacer les divots.
- Relever les pitches sur les greens, les joueurs doivent avoir un relève pitch dans leur poche.
- Faire les swings d'essai en dehors de l'aire de départ.
- Ratisser les traces de club et de pas dans les bunkers.
- Ne pas sortir la balle du trou à l'aide d'un club.
- Ne pas griffer la surface du green notamment avec les crampons des chaussures.
- Ne pas jeter de mégot, ni de papier.
- Ne pas jouer les greens lorsqu'ils sont gelés ou au moment du dégel.

- Ne pas jouer les greens quand ils ont été déclarés fermés.

13. VOITURETTES

L'âge minimum de location et de conduite d'une voiturette est de 18 ans. Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire. Il est donc strictement interdit de laisser conduire un enfant et de le laisser seul et sans surveillance rapprochée dans une voiturette.

Il est demandé aux joueurs de rouler dans les roughs et de rejoindre leurs balles en marchant.

Il est interdit de monter à plus de 2 personnes dans une voiturette.

Il est interdit de rouler sur les départs, les tours de green, les bunkers et les greens.

Il est demandé aux joueurs de suivre la signalétique spécifique et d'éviter toute manœuvre inutile et dangereuse (p.ex. monter dans les pentes, se faufiler entre les arbres etc).

Le temps de location est de 5 heures pour 18 trous.

La société IGLSA se réserve le droit d'interdire ou de limiter l'utilisation des voiturettes en fonction des conditions météo ainsi qu'à toute personne ne respectant pas les consignes ou qui aurait précédemment contrevenu à ces consignes.

14. CLUBHOUSE

Les joueurs doivent nettoyer leurs chaussures avant de rentrer dans le clubhouse.

Il est interdit de fumer dans les locaux du clubhouse.

15. TARIFS

Tous les tarifs sont disponibles à l'accueil et sur le site internet : www.golfclervaux.lu. L'accès aux installations sera refusé à tout adhérent non à jour de son abonnement. Les abonnements se renouvellent le 31 décembre de l'année en cours. Les factures y relatives sont payables endéans 15 jours après réception de la facture.

Le droit de jeu (greenfee) est un droit d'utilisation nominatif dans l'ordre conventionnel du tour.

16. COMPETITIONS

Le volet sportif de ses tournois est règlementé et assuré par l'association sportive (le »Club«).

Le secrétariat de IGLSA aidera le Club dans l'accomplissement de ses tâches suivant le tableau annexé.

17. MARSHAL/ CONTRÔLES

Le marshal agréé par IGLSA est chargé de faire appliquer les règles du Golf, de faire accélérer les parties ou d'interrompre le jeu d'une ou plusieurs parties s'il l'estime nécessaire.

Il est également chargé de vérifier les justificatifs d'accès au parcours des joueurs.

Afin de rendre le contrôle sur le parcours le moins contraignant possible et de ne pas ralentir le jeu, les justificatifs doivent être accrochés de façon visible au bags respectivement conservés par les joueurs de greenfee de manière à pouvoir être présentés sur demande. Tout joueur contrôlé en infraction devra régler son accès sur le champ. En cas de refus, l'expulsion du parcours sera immédiate. En cas de récidive, il sera procédé à l'interdiction définitive d'accès au Golf de Clervaux.

18. DROIT A L'IMAGE

Le Golf de Clervaux publie régulièrement des reportages photos dans lesquels des personnes peuvent être reconnaissables. De même, le Golf de Clervaux met de temps en temps des reportages vidéo et des photos sur internet ou dans la presse.

Si vous ne souhaitez pas apparaître dans ces publications, veuillez nous le faire savoir en nous écrivant à : info@golfclervaux.lu

19. SANCTIONS

Le personnel du Golf de Clervaux est chargé de l'application du présent Règlement Intérieur. Toute violation au présent Règlement Intérieur expose le joueur à un avertissement ou à une exclusion temporaire ou définitive décidée par le conseil d'administration de la société International Golf & Leisure SA.

Dans tous les cas, l'exclusion n'entraîne ni prorogation, ni remboursement de la cotisation.

IGLSA se réserve le droit de refuser l'accès à ces installations à toute personne qui aurait précédemment contrevenu au présent Règlement Intérieur.

Eselborn, le 2 mai 2018

Le Conseil d'Administration de la société IGLSA